

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er Adjoint.

AFFAIRE N° 33/1603 :

Vote de subvention aux Clubs 3ème Age

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, LORION David, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1603-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1603 : Vote de subvention aux Clubs 3ème Age.

Service Sénior - Direction de la Proximité

Le Maire informe le Conseil Municipal que les associations de personnes âgées suivantes sollicitent auprès de la Ville, une subvention leur permettant de financer leurs activités associatives courantes.

Des critères d'attribution ont été définis afin de procéder à des aides financières équitables en fonction du nombre d'adhérents dans les structures :

1 à 70 adhérents : 1 600 €
71 à 100 adhérents : 1 800 €
101 adhérents et plus : 2 000 €

Conformément au barème ci-dessus, la subvention attribuée aux associations pour 2024 se décline ainsi :

	Associations	Quartiers	Nombre d'adhérents	Subvention
1	Amis de Terre Sainte	Terre Sainte	60	1 600
2	AMIRES	Ravine Blanche	70	1 600
3	Les Bons Amis	Ravine des Cafres	80	1 800
4	Vent du Large	Ravine des Cabris	105	2 000
5	Les Flamboyants	Basse Terre	63	1 600
6	Les Lataniers	Grands Bois	60	1 600
7	Les Myosotis	Ravine des Cabris	120	2 000
8	l'Oiseau de Paradis	Ligne Paradis	195	2 000
9	Les Orchidées	Ravine des Cabris	102	2 000
10	Deuxième Jeunesse Pluie d'Or	Ravine des Cabris	60	1 600
11	Les Mamies Belles	Ravine Blanche	90	1 800
12	Carambole	Ravine des Cafres	80	1 800
13	Les Marjolaines	Ravine des Cabris	97	1 800
14	Les Fraisiers	Mont Vert les Hauts	120	2 000
		TOTAL	1 302	25 200

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :
4238 65748 172 RE24000037

En sus de la subvention attribuée par la Commune, chaque association recevra les fournitures nécessaires à l'organisation d'un cocktail à l'attention des adhérents (maximum 2 fois par an). Ces collations seront constituées de gâteaux apéritifs, de boissons, ainsi que des moyens nécessaires à la mise en place (nappes, serviettes, timbales).

Considérant que ces aides contribuent au bon fonctionnement de ces associations dont le rôle est de consolider le lien social entre les personnes âgées par le biais d'activités sociales et culturelles.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1603-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE VOTER les subventions indiquées pour chaque club.
- DE VALIDER l'attribution des fournitures nécessaires au cocktail organisé par les associations
- DE L'AUTORISER lui ou l'un de ses Adjointes délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1603-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024